



VALEURS MOBILIÈRES
BANQUE LAURENTIENNE

VOTRE LISTE DE CONTRÔLE PLANIFICATION FISCALE DE FIN D'ANNÉE 2014

QUELQUES MINUTES RENTABLES POUR VOUS!

Comme à chaque année, nous vous faisons parvenir ce formulaire de mise à jour de situation personnelle accompagné d'un rappel de différentes informations qui pourraient vous être très utiles.

Prenez donc un moment pour revoir chacun des points de cette liste: bon nombre des éléments qui y figurent pourraient faire une différence importante sur votre revue fiscale de fin d'année.

CHANGEMENTS

- Êtes-vous déménagé?
- Avez-vous vendu des actifs importants (résidence, propriété à revenus, entreprise)?
- Avez-vous effectué un emprunt important?
- Avez-vous changé d'emploi?
- Votre statut civil a-t-il changé (mariage, divorce, décès du conjoint)?
- Y a-t-il de nouveaux membres dans votre famille (naissance, adoption, aîné)?
- Souffrez-vous d'une maladie sévère?
- Avez-vous hérité ou reçu un don?
- 71 ans... avez-vous converti votre REER en FERR?

IMPÔTS

- La cotisation REER maximale pour 2015 est de 24 930\$. Vous devrez avoir un revenu gagné de 138 500\$ en 2014 pour avoir droit au maximum.
- En 2014, la cotisation REER maximale est de 24 270\$. Vous aurez jusqu'au 2 mars 2015 pour effectuer votre cotisation.
- Si vous avez réalisé un gain en capital en 2014, songez à vendre vos placements présentant une perte latente avant la fin de l'année (date limite: 24 décembre pour les actions négociées sur le marché canadien, 26 décembre pour les actions négociées sur le marché américain.).
- Si vous investissez dans des obligations ou des CPG, choisissez une date d'anniversaire fiscalement avantageuse.
- Si vous investissez dans des fonds mutuels (comptes non enregistrés), effectuez vos achats après les distributions de fin d'année.
- Avez-vous maximisé les cotisations CELI? Les vôtres, celles de votre conjoint et de vos enfants majeurs.
- Avez-vous maximisé les cotisations REEE? De vos enfants, de vos petits-enfants.
- Avez-vous maximisé les cotisations REEI? De vos enfants, de vos petits-enfants.
- Faites vos dons de bienfaisance avant la fin de l'année.
- Remboursez les emprunts sur lesquels les intérêts sont non déductibles avant ceux dont les intérêts sont déductibles.
- Identifiez les soldes fiscaux reportables de l'année dernière (pertes, dons, médicaments, etc.).
- Fractionnez votre revenu de pension afin de réduire vos impôts et possiblement conserver votre Pension de la Sécurité de la vieillesse.

INVESTISSEMENTS

- Avez-vous mis à jour votre plan de retraite ?
- Devez-vous revoir votre stratégie de placement ?
- Devez-vous modifier votre allocation d'actifs ?
- Épargnez-vous suffisamment ?

ÉTAPES IMPORTANTES

- 40-50 ans Contribuer au REER, REEE et CELI
- 55 ans Revoir et valider le plan de retraite
- 60-65 ans Évaluer la pertinence de demander immédiatement ou de reporter à plus tard le paiement de la rente du Québec (RRQ) et de la Pension de la Sécurité de la vieillesse (PSV)
- 71 ans Convertir son REER en FERR

NOTES ET PROCHAINES ÉTAPES

N'HÉSITEZ PAS À COMMUNIQUER AVEC MOI, JE ME FERAI UN PLAISIR DE REVOIR AVEC VOUS VOTRE SITUATION.



IMBEAU | MORIN

CONSEILLERS EN PLACEMENT

Tour Banque Laurentienne
1981, avenue McGill College
Bureau 100
Montréal, Québec
H3A 3K3
www.vmbi.ca

PASCALE IMBEAU
Conseillère en placement
Vice-présidente
514 350-3052
1 888 350-8577
ImbeauP@vmbi.ca
www.vmbi.ca/imbeaumorin

STÉPHAN MORIN, CPA, CA
Conseiller en placement
Vice-président
514 350-3053
1 888 350-8577
MorinS@vmbi.ca
www.vmbi.ca/imbeaumorin

